

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-1

Séance du vendredi 12 septembre 2014

AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'ETEIMBES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-6 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF d'ETEIMBES et n° CP-2011-13-6-9 et 2012-10-6-7 portant modification de la constitution de la CCAF d'ETEIMBES respectivement en date du 15 décembre 2011 et du 18 octobre 2012,
- VU le courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014,
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014,
- VU le courrier de la Chambre régionale d'Agriculture en date du 17 avril 2014,
- VU la délibération du Conseil Municipal d'ETEIMBES en date du 22 août 2014,
- VU le courriel du Bureau Foncier de MULHOUSE en date du 25 juillet 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte du courrier du Directeur Département des services fiscaux en date du 2 juin 2014, de l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014, du courrier de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 17 avril 2014, de la délibération du Conseil Municipal d'ETEIMBES en date du 22 août 2014 et du courriel du Bureau Foncier de MULHOUSE en date du 25 juillet 2014 par lesquels ces instances et personnes compétentes ont procédé aux désignations qui leur incombent au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES suite aux élections municipales de mars 2014 ou au remplacement de tout ou partie des membres dont la désignation relève de leur compétence ;

- décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES est modifiée.

ARTICLE 2 :

La commission est ainsi composée :

* Présidence :

- M. Yves GOBILLON, commissaire enquêteur, titulaire
- M. André HERING, commissaire enquêteur, suppléant

* M. le Maire d'ETEIMBES :

- M. Yves CONRAD

* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal d'ETEIMBES :

- M. Laurent KRUST, titulaire
- M. Michel DOSCH, premier suppléant
- Mme Catherine CRAVE, deuxième suppléant

* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal d'ETEIMBES :

- Mme Elisabeth FARQUE, MM. Michel CALMELAT et Christian CRAVE, titulaires
- Mme Karine DONZE, premier suppléant
- M. Grégory ROY, deuxième suppléant

* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. Bruno CRAVE, Joseph DIETEMANN-COUSY et Roger OSER, titulaires
- MM. Gilles SCHNOEBELEN et Thierry ROY, suppléants

* Représentant du Président du Conseil Général :

- M. Rémy WITH, titulaire
- M. Georges WALTER, suppléant

* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

- MM. Joseph LANG, Jean-Paul LINDER et Jean DEYBER, titulaires
- MM. Olivier ZINK, Patrick SIMON et Bernard WOLFF, leur suppléant respectif

* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :

- M. Rémy HUGUIN

* Fonctionnaires :

- Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
- MM. Samuel AUDINOT et Eric LEVASSEUR, suppléants

* Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :

- M. Jean-Jacques FARNY

* Le représentant du délégué territorial de l'NAO :

- M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la Direction Départementale des Territoires

* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Aldo GRAVOTTA

* Le représentant de l'Office National des Forêts :

- M. Thierry ZIEGLER

* Mission des Grands Equipements du Département :

- M. Philippe WALTER

ARTICLE 3 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie d'ETEIMBES.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire d'ETEIMBES et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'ETEIMBES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions